ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES
ET DES LETTRES

Centre d'Études Polonaises de Paris

auprès de la

BIBLIOTHÈQUE POLONAISE

(6, Quai d'Orléans, IV[e])

1936-1937



PARIS 1936

ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES
ET DES LETTRES

Centre d'Études Polonaises de Paris

auprès de la

BIBLIOTHÈQUE POLONAISE

(6, Quai d'Orléans, IVe)

1936-1937





PARIS 1936


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS

La Bibliothèque Polonaise de Paris, fondée en 1838, constitue, grâce à sa tradition bientôt séculaire, et à ses riches collections, un important centre de documentation sur la Pologne et les pays limitrophes. L'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, dont dépend la Bibliothèque, a jugé que le meilleur moyen de mettre à profit son fonds inestimable concernant la Pologne ancienne et contemporaine, serait de créer auprès d'elle un centre permanent d'enseignement libre destiné à permettre aux jeunes intellectuels français, surtout à la jeunesse universitaire, d'approfondir, directement, à Paris même, l'étude des questions polonaises et de compléter ainsi l'enseignement déjà existant dans les Universités françaises. Elle a créé dans ce but, auprès de la Bibliothèque Polonaise, le « Centre d'Etudes Polonaises de Paris » qui a été inauguré le 16 février 1935.

L'enseignement au Centre d'Etudes Polonaises de Paris consiste en cours libres permanents, donnés chacun deux fois par semaine, et en conférences hors programme, faites par des savants français et polonais, spécialement invités. Un des cours est consacré à la *civilisation polonaise,* un autre à *la Pologne contemporaine,* un troisième à l'histoire et à la géographie militaires de Pologne. Ces cours et conférences sont professés en français, par des professeurs français, particulièrement qualifiés par leurs travaux antérieurs, qui ont pour assistants des universitaires polonais, chargés de mettre à la disposition des élèves la documentation

nécessaire et de les aider dans leurs travaux de recherche. Un des assistants est chargé de donner des leçons et de diriger les exercices pratiques de langue polonaise dont l'étude n'est pas obligatoire, mais recommandée et procurant certains avantages à l'examen de fin d'année.

Le Centre d'Etudes Polonaises reçoit des élèves et des auditeurs libres. Il n'y a pas à acquitter de droits d'inscription, de droits de bibliothèque, ni de droits d'examen. Les élèves, de nationalité française, doivent justifier du baccalauréat français et de l'immatriculation dans une Faculté française ou un Etablissement d'enseignement supérieur. A titre exceptionnel il peut leur en être accordé une dispense. Les auditeurs sont reçus sans aucune condition. On reçoit les élèves de province sur autorisation du Comité de Direction ; ils sont dispensés de suivre les cours, mais tenus de se mettre en relation avec le professeur et l'assistant du cours qu'ils auront choisi et de prendre connaissance des cours écrits.

Les élèves sont obligés à suivre, dans la mesure du possible, les deux cours, et à préparer un mémoire sur un sujet limité, concernant la Pologne ; ceux qui auront satisfait à l'examen oral de fin d'année, obtiennent un certificat et peuvent concourir pour l'attribution d'une bourse de voyage d'études en Pologne. Il leur sera facilité d'y entrer en contact avec les professeurs et les personnalités pouvant les diriger dans leurs recherches et de compléter ainsi leurs mémoires, — et de visiter le pays ; il leur sera tout particulièrement recommandé de suivre les cours de vacances organisés pour les étrangers par le Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Les meilleurs mémoires seront publiés aux frais du Centre d'Etudes Polonaises.

Le certificat du Centre d'Etudes Polonaises, sans être un diplôme d'Etat, pourra assurer à son impétrant une certaine priorité au cas où celui-ci voudrait postuler un emploi exigeant la connaissance de la Pologne, sans parler de l'utilité qu'il offre à ceux des étudiants et des savants, linguistes, critiques littéraires, ou historiens,

qui se consacreraient aux études slaves, et polonaises plus particulièrement.

Pendant les deux années scolaires qui ont suivi sa création, le Centre d'Etudes Polonaises n'a cessé de se développer. En juillet 1935, cinq bourses de voyage ont été attribuées aux élèves qui ont présenté des mémoires et satisfait aux épreuves orales. En juillet 1936, six autres bourses ont été attribuées aux élèves venus de la Faculté des Lettres, de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Droit. Deux mémoires ont été publiés dans l'annuaire du Centre de 1935, deux autres paraîtront dans l'annuaire de 1935-1936.

Le but visé par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres est donc en voie de réalisation : de nouvelles relations intellectuelles entre Français et Polonais sont nouées ; le Centre d'Etudes Polonaises commence à remplir sa tâche et promet de se développer, grâce à l'appui des milieux officiels et savants des deux pays.

*

I

ORGANISATION ET PERSONNEL

STATUTS PROVISOIRES

Article premier

Il est créé auprès de la Bibliothèque Polonaise de Paris, par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, un Centre permanent d'enseignement libre appelé : le Centre d'Etudes Polonaises de Paris.

Art. 2

Le Centre d'Etudes Polonaises de Paris a pour but de permettre aux jeunes intellectuels français qui en ont le désir d'approfondir directement, à Paris même, dans des conditions particulièrement favorables, l'étude des questions polonaises.

Art. 3

Le Centre d'Etudes Polonaises de Paris est dirigé par un Comité de Direction composé de trois membres : le Délégué de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres auprès de la Bibliothèque Polonaise de Paris, président du Comité ; le Délégué en France du Ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes ; un Délégué du Ministre français de l'Education Nationale.

Ce Comité de Direction soumet à l'approbation du Conseil d'administration de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres la nomination des professeurs et de leurs assistants ;

approuve les programmes des cours proposés par les

professeurs et les sujets de mémoires des élèves après leur acceptation par les professeurs (voir art. 11) ;

statue sur les demandes d'inscription des élèves et des auditeurs libres (voir art. 7) ;

attribue les bourses de voyage d'après les propositions de la Commission d'examen en accord avec les professeurs.

ART. 4

Le Président du Comité de Direction soumet, à la fin de chaque année scolaire, à l'approbation de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres un rapport sur l'ensemble de l'activité du Centre d'Etudes.

ART. 5

Le Centre d'Etudes Polonaises est assisté d'un Comité de Perfectionnement, composé de savants français, de représentants de l'Université de Paris et des Grandes Ecoles françaises, ainsi que des membres français de la section de Philologie et de la section de Philosophie et d'Histoire de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres.

Son président est désigné par le Conseil d'administration de l'Académie polonaise des Sciences et des Lettres.

Le Comité de Perfectionnement se réunit une fois par an. Il peut être convoqué extraordinairement par son président.

ART. 6

L'enseignement du Centre d'Etudes Polonaises de Paris consiste en deux cours professés chacun d'eux deux fois par semaine pendant l'année universitaire, consacrés l'un à la civilisation polonaise, l'autre à la Pologne contemporaine.

Ces cours sont professés en français, par des professeurs français particulièrement qualifiés par leurs travaux antérieurs, avec, pour assistants, deux universitaires polonais.

Art. 7

Le Centre d'Etudes Polonaises reçoit des élèves et des auditeurs libres. Il n'y a pas à acquitter de droits d'inscription, de droits de bibliothèque, ni de droits d'examen.

Pour pouvoir s'inscrire comme élève, il faut justifier du baccalauréat complet d'enseignement secondaire français et de l'immatriculation régulière, soit dans une Faculté française de l'Etat ou libre, soit dans un autre Etablissement d'enseignement supérieur (Ecole des Langues Orientales vivantes, Ecole pratique des Hautes Etudes, Ecole libre des Sciences Politiques), soit dans une des Grandes Ecoles (Ecole Polytechnique, Ecole Nationale des Arts et Manufactures, etc.). A titre exceptionnel, le Comité de Direction pourra cependant accorder la dispense de cette condition préalable d'inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté ou un établissement d'enseignement supérieur de province sont admis à s'inscrire comme élèves, mais seulement sur autorisation spéciale du Comité de Direction. Leur demande d'admission doit être adressée au Centre avant le 1er avril de chaque année. Ils sont tenus de se mettre en relation pour leur travail avec le professeur et l'assistant du cours qu'ils ont choisi.

Art. 8

L'enseignement du Centre d'Etudes a pour sanction un certificat pouvant comporter des mentions, certificat délivré à la fin de chaque année scolaire aux élèves qui auront satisfait à l'examen de fin d'études.

Des bourses de voyage d'études en Pologne peuvent en outre être accordées aux élèves qui auront satisfait aux conditions indiquées à l'art. 9.

Les auditeurs libres pourront recevoir un certificat d'assiduité à la fin des cours.

Art. 9

Pour concourir à l'attribution des bourses de voyage tout élève régulièrement inscrit est invité à choisir, dès

le début du cours, d'accord avec son professeur, un sujet d'études limité, pouvant faire l'objet d'un mémoire qu'il préparera sous la direction du professeur, avec l'aide de l'assistant du cours.

Art. 10

La Commission d'examen, présidée par le Délégué en France du Ministre polonais de l'Instruction Publique et des Cultes, comprend les professeurs, leurs assistants, au moins un délégué tant du Comité de Direction, que du Comité de Perfectionnement. Elle siège à la fin de l'année scolaire pour délivrer les certificats, examiner les mémoires des élèves et proposer l'attribution des bourses.

Art. 11

Les bourses de voyage seront attribuées aux élèves qui auront obtenu les meilleures notes et dont les mémoires auront été retenus par la Commission. Elles sont destinées à faciliter à leurs bénéficiaires un voyage d'études de deux mois au moins en Pologne, dont ceux-ci devront profiter pour compléter leur mémoire par des recherches faites sur place. Ce mémoire, dans sa forme définitive, est soumis, avant le 1er décembre suivant, au Comité de Direction du Centre qui peut décider d'en assumer à ses frais la publication.

Les professeurs doivent recommander aux élèves bénéficiaires d'une bourse de profiter de leur séjour en Pologne pour suivre le cours de civilisation qui y est organisé chaque année pendant les grandes vacances par le Ministre Polonais de l'Instruction Publique et des Cultes.

Art. 12

Tous les frais entraînés par le fonctionnement du Centre d'Etudes Polonaises de Paris (traitement des professeurs et des assistants, bourses de voyage, dépenses d'administration, impression des mémoires, etc.), sont assumés par l'Académie Polonaise des Sciences et des

Lettres, qui donne pouvoir à cet effet à son Délégué à Paris.

ART. 13

Le Secrétariat de la Bibliothèque Polonaise est chargé du travail de bureau concernant le Comité de Direction, le Comité de Perfectionnement, la Commission d'examen et en général de toutes les affaires relatives au Centre d'Etudes Polonaises de Paris.

COMITE DE DIRECTION

M. François de Pulaski, Ministre plénipotentiaire, Délégué de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ;

M. André Mazon, Professeur au Collège de France, Délégué du Ministre français de l'Education Nationale ;

M. Z. L. Zaleski, professeur agrégé à la Faculté des Lettres de l'Université de Varsovie, Délégué en France du Ministre polonais de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITE DE PERFECTIONNEMENT

M. Fernand Baldensperger, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; M. Joseph Bédier, membre de l'Académie Française, administrateur du Collège de France ; — M. Paul Boyer, administrateur de l'Ecole des Langues orientales vivantes, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique ; — M. Sébastien Charléty, recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut ; — M. Alfred Coville, membre de l'Institut, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Charles Dupuis, professeur à l'Ecole libre des Sciences politiques, membre de l'Institut, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Etienne Fournol, administrateur général de l'Institut d'Etudes slaves ; — M. Henri Grappin, professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes ; — M. Emile Male, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, de l'Académie Française, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. André Mazon, professeur au Collège de France, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Antoine Meillet, professeur au

Collège de France, membre de l'Institut, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Pierre de Nolhac, de l'Académie Française, directeur de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Olivier-Martin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Henri Omont, directeur de la Bibliothèque Nationale, membre de l'Institut, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Georges Pagès, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. Philippe Sagnac, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris ; — M. Fortunat Strowski, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut, membre de l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres ; — M. André Tibal, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, détaché au Centre Européen de la Dotation Carnegie.

CORPS ENSEIGNANT

(pour l'année 1936-1937)

Professeurs :

M. Paul Cazin, docteur de l'Université de Lwow.

M. Henri de Montfort, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales et au Collège Libre des Sciences Sociales.

M. Louis Faury, général de division, a. directeur des Etudes de l'Ecole supérieure de Guerre en Pologne.

Assistants :

Mlle I. Galezowska, diplômée d'Etudes Supérieures de l'Université de Paris.

M. C. Chowaniec, docteur de l'Université de Cracovie, Conservateur de la Bibliothèque Polonaise.

M. A. M. Chmurski, professeur au cours de Propagation des Langues étrangères en France.

II

TABLEAU DES COURS

Du 1er décembre 1936 au 30 juin 1937.

COURS DE CIVILISATION POLONAISE

Professeur :

M. Paul Cazin, *docteur de l'Université de Lwow.*

I. — LA POLOGNE AU XVIIe SIECLE

Caractères généraux du Baroque en Pologne. Origines, causes internes, influences étrangères, originalité et imitation, qualités et défauts. — Fond politique et social de l'époque. Les grands événements historiques. Magnats et petite noblesse. Mœurs et usages. — Les idées religieuses. Les Ariens. — L'enseignement et les sciences. — Les lettres. Le polonais et le latin. Sarbiewski. La littérature populaire burlesque. La poésie épique : Pierre Kochanowski, Samuel Twardowski, Venceslas Potocki ; les messiades. Le lyrisme profane et religieux : Zimorowicz, André Morsztyn, Vespasien Kochowski. La satire : les Opalinski. Le roman : Jérôme Morsztyn. Le théâtre. Ecrivains moralistes et politiques, Simon Starowolski, A. M. Fredro, S. H. Lubomirski. — La prédication, Fabien Birkowski. — Les mémoires, Jean-Chrysostome Pasek. — Les Beaux-Arts. — Rayonnement de la culture polonaise dans les pays voisins.

Les Mardis à 16 h. 30.

II. — LES GRANDS ROMANTIQUES

Analyse des œuvres de Mickiewicz, Slowacki et Krasinski.

Les Mercredis à 16 h. 30.

CONFERENCES SUPPLEMENTAIRES

M. Claude Backvis, *chargé de cours à l'Université de Bruxelles.*

UN POETE POLONAIS DU XVIIIe SIECLE STANISLAS TREMBECKI

(Les jours et les heures des conférences seront fixés ultérieurement.)

COURS CONSACRÉ A LA POLOGNE CONTEMPORAINE

Professeur :

M. Henri de Montfort, *professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Internationales et au Collège Libre des Sciences Sociales.*

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA POLOGNE CONTEMPORAINE 1918-1936

Introduction historique consacrée à l'étude de la situation morale et matérielle dans laquelle se sont trouvées, pendant les quarante dernières années du XIXe siècle et jusqu'à la grande guerre, les trois parties de la Pologne soumises chacune à une domination étrangère, alors que l'opinion internationale se désintéressait de la question polonaise. — Le rôle du futur Maréchal Pilsudski, avant 1914 propagateur, et pendant la guerre

réalisateur de l'idéal indépendantiste. — La formation de l'Etat polonais en 1918. — La lutte pour la délimitation des frontières. — L'évolution des rapports polono-russes et polono-allemands. — La consolidation intérieure. — La crise de 1926 et ses suites. — Le problème des nationalités. — Les grandes régions naturelles de la Pologne. — Les facteurs économiques. — Le problème de la population. — L'administration administrative et sociale.

Les Mardis et les Jeudis à 17 h. 45.

CONFERENCES SUPPLEMENTAIRES

M. Boris Mirkine-Guetzevitch, *professeur à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, secrétaire général de l'Institut International de Droit Public et de l'Institut de Droit comparé, vice-président de l'Institut international d'Histoire constitutionnelle.*

L'HISTOIRE CONSTITUTIONNELLE DE LA POLOGNE DEPUIS 1791 JUSQU'A NOS JOURS

(Les jours et les heures des conférences seront fixés ultérieurement.)

Un troisième cours consacré *à l'histoire militaire de la Pologne* sera organisé pendant cette année scolaire. Il sera fait par M. Louis Faury, général de division, ancien directeur des Etudes de l'Ecole supérieure de Guerre en Pologne qui, après avoir exposé la géographie de la Pologne nécessaire pour comprendre les événements de la dernière guerre, étudiera l'histoire militaire de la Pologne de 1914 à 1920 : les essais de mise sur pied d'une force armée nationale pendant les années précédant immédiatement la guerre et au cours du con-

flit mondial jusqu'à l'armistice, les Sociétés de préparation militaire, les Légions, le projet du Conseil d'Etat provisoire, la P.O.W., les grandes unités polonaises issues de l'armée russe après la révolution bolcheviste, l'armée polonaise organisée en France, la révolution de novembre 1918, l'improvisation des armées, les opérations de l'armée 1919, la campagne du printemps et de l'été 1920, la bataille de Varsovie et la bataille du Niemen. Il passera ensuite à l'étude de l'état de l'organisation actuelle de l'armée polonaise, présentera le développement de l'organisation militaire après la guerre, le rôle de la mission militaire française, les discussions concernant le statut du commandement en chef et terminera par un exposé de la situation actuelle de l'armée polonaise.

(Tous les renseignements concernant ce cours seront donnés ultérieurement.)

TRAVAUX PRATIQUES

Les assistants sont à la disposition des élèves tous les jours, sauf samedi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, pour les renseignements concernant leurs mémoires et leurs recherches bibliographiques sur les sujets traités dans les cours.

LEÇONS ET EXERCICES PRATIQUES DE POLONAIS

M. A. M. Chmurski, professeur au cours de propagation des Langues étrangères en France.

Les Mardis et les Mercredis à 15 h. 15.

III

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES INSCRIPTIONS LES EXAMENS ET LES BOURSES

Les cours sont publics et gratuits. Pour s'inscrire comme élève, il faut justifier du baccalauréat complet de l'enseignement secondaire français et de l'immatriculation, soit dans une Faculté française, soit dans un autre établissement d'enseignement supérieur (Ecole des Langues Orientales vivantes, Ecole pratique des Hautes Etudes, Ecole libre des Sciences politiques, Ecole Polytechnique, Ecole Nationale des Arts et Manufactures, etc.). A titre exceptionnel, le Comité de Direction pourra accorder la dispense de cette condition préalable d'inscription (art. 7 des Statuts). On reçoit les élèves de province sur autorisation du Comité de Direction ; ils sont dispensés de suivre les cours, mais tenus de se mettre en relation avec le professeur et l'assistant du cours qu'ils auront choisi et de prendre connaissance des cours écrits et des indications bibliographiques qui leur seront fournies.

Pour concourir à l'attribution des bourses de voyage de deux mois en Pologne (5.000 fr.), tout élève régulièrement inscrit est invité à choisir, dès le début du cours, d'accord avec son professeur, un sujet d'études limité, pouvant faire l'objet d'un mémoire qu'il préparera sous la direction du professeur, avec l'aide de l'assistant du cours (art. 9 des Statuts).

L'examen de fin d'année a lieu en juillet devant la Commission d'examen qui délivre les certificats, examine les mémoires, et propose l'attribution des bourses. Les auditeurs libres peuvent se présenter à l'examen oral et recevoir un certificat d'assiduité.

Le Secrétariat du Centre d'Etudes Polonaises de Paris est ouvert tous les jours de 10 *h. à* 12 *h. et de* 14 *h.* 30 *à* 16 *h.* 30, *sauf samedi, au Bureau du Conservateur de la Bibliothèque.*

IV

LISTE DES ÉLÈVES AYANT OBTENU DES BOURSES DE VOYAGE D'ÉTUDES EN POLOGNE

En juillet 1935 :

Mlle Marietta Martin, docteur ès lettres de l'Université de Paris.

M. Joseph Poncet, immatriculé à la Faculté de Droit et à l'Ecole des Sciences politiques de Paris.

M. René Jégou, immatriculé à la Faculté de Droit de Paris.

M. Henri Verrier, immatriculé à la Faculté de Droit de de Lille.

Mlle Anne-Marie Cabrini, journaliste, de Paris.

En juillet 1936 :

M. Christian Sénéchal, agrégé de l'Université de Paris.

M. Marcel Lévêque, licencié ès lettres de l'Université de Lille.

M. André Tranchand, immatriculé à la Faculté de Droit et à l'Ecole des Sciences politiques de Paris.

M. André Charvet, immatriculé à la Faculté de Droit de Lille.

Mlle Irène Kopaczewska, licenciée ès sciences, de Paris.

Mlle Andrée Zagrodzka, diplômée de l'Ecole de préparation aux Banques, de Paris.

V

LA BIBLIOTHÈQUE POLONAISE DE PARIS

Historique. — La Bibliothèque Polonaise a été fondée en 1838 par la Grande Emigration polonaise de 1831. En 1853 elle fut installée dans la maison au n° 6, quai d'Orléans, qu'elle occupe actuellement. En 1892, elle fut confiée à l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres (Cracovie). Réorganisée en 1926, elle reçut des cadres modernes, adaptés aux conditions nouvelles de l'Etat polonais. Elle constitue à l'heure actuelle le plus important institut et centre de documentation sur la Pologne hors de ce pays, ainsi qu'une des plus riches bibliothèques spécialisées de Paris.

Collections. — La Bibliothèque Polonaise possède dans *la section des imprimés* environ 130.000 volumes en toutes langues, concernant la civilisation, l'histoire, l'économie, la politique et la géographie polonaises (cette section comprend une collection d'anciens imprimés polonais du XVIe au XVIIIe siècle), et 160 périodiques courants et revues scientifiques, littéraires et politiques concernant la Pologne. *La section des estampes* comprend environ 9.000 pièces du XVIe au XXe siècle exécutées par des auteurs polonais et étrangers sur des sujets polonais, entre autres une belle collection de gravures modernes. *La section des manuscrits* comprend environ 1.000 manuscrits du XVIIe au XIXe siècle, ainsi que de riches archives de l'époque du romantisme ayant trait à la vie de l'émigration polonaise en France au XIXe siècle. *La collection des cartes géographiques* comprend 2.560 atlas et cartes du XVIe au XXe siècle, con-

cernant la Pologne et l'Europe orientale. *La collection de médailles* et monnaies polonaises comprend 1.700 pièces du XIVe au XIXe siècle. Enfin, l*es archives photographiques* contiennent une riche collection de clichés et de photographies ayant trait à la Pologne. Les collections de la Bibliothèque Polonaise sont complétées par toutes les nouvelles publications, en toutes langues, concernant la Pologne.

Organisation. — Les collections de la Bibliothèque Polonaise sont mises à la disposition des lecteurs dans la salle de lecture, dont l'entrée est libre. La salle de lecture est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et les fêtes, de 10 h. à 17 h., le samedi de 9 h. à 12 h. La fermeture annuelle a lieu du 15 juillet au 15 septembre. Le service de prêt facilite aux lecteurs la communication sur place de livres de toutes les grandes bibliothèques publiques et universitaires de Pologne et l'envoi des livres de la Bibliothèque Polonaise à toutes les grandes bibliothèques françaises de Paris et de province. Les lecteurs trouveront dans la salle de lecture les catalogues suivants : pour les imprimés, un catalogue d'auteurs, ainsi qu'un catalogue de matières pour les publications concernant la Pologne contemporaine ; pour les estampes, un catalogue d'auteurs (400 noms d'auteurs), un catalogue de portraits (2.000 noms de personnalités historiques et contemporaines) et un catalogue par localités ; pour les manuscrits, un catalogue détaillé, dactylographié, enfin un catalogue de cartes géographiques.

Un service spécial donne tous les renseignements bibliographiques demandés, concernant les questions polonaises.

DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE POLONAISE DE PARIS

PROBLEMES POLITIQUES DE LA POLOGNE CONTEMPORAINE

I. — La Pologne et la Baltique, conférences données à la Bibliothèque Polonaise de Paris par MM. G. Pagès, H. Hauser, P. Charliat, E. Bourgeois, E. Fourniol, J. Ancel, A. Tibal, H. de Montfort, F. de Jessen, G. Blondel, Ch. Dupuis, H. Strasburger, C. Smogorzewski. Paris, 1931, pp. 359, in-8°.

II. — La Silésie polonaise, conférences faites à la Bibliothèque Polonaise de Paris par MM. L. Eisenmann, E. de Martonne, J. Ancel, A. Meillet, V. Poliakov, A. Tibal, R. Pinon, Ch. Dupuis, P. de Quirielle, F. Michel, R. Huet, comte de Beylié, H. de Montfort, M. Grazynski, C. Smogorzewski, préface de A. Millerand. Paris, 1932, pp. 469, in-8°.

III. — C. Smogorzewski. La Poméranie Polonaise. Paris, 1932, pp. 462, in-8°.

III. — Sup. C. Smogorzewski. Abrégé d'une bibliographie relative aux relations germano-polonaises. Paris, 1933, pp. 114, in-8°.

IV. — La Pologne et la Prusse Orientale, conférences données à la Bibliothèque Polonaise de Paris par MM. J. Ancel, E. Driault, H. de Montfort, G. Pa-

GÈS, L. TESNIÈRE, avant-propos de M. J. JUSSERAND. Paris, 1933, pp. 266, in-8°.

V. — La Pologne et la Lituanie, conférences faites à la Bibliothèque Polonaise de Paris (en préparation).

DOCUMENTS CONCERNANT
LES RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE LA FRANCE ET LA POLOGNE

I. — Mission de CLAUDE DE MESMES, comte D'AVAUX, ambassadeur extraordinaire en Pologne, 1634-1636, publié par FRANÇOIS PULASKI et LADISLAS TOMKIEWICZ, Paris 1936, pp. 500, in-8° (sous presse).

Centre d'Etudes Polonaises. Séances et travaux, année 1935. Paris, 1935, pp. 222, in-8°.

Centre d'Etudes Polonaises. Séances et travaux, année 1935-1936 (sous presse).

MARIETTA MARTIN. « Une Française à Varsovie en 1766. Madame Geoffrin chez le roi de Pologne Stanislas Auguste » (Centre d'Etudes Polonaises de Paris, mémoire n° 1). Paris 1936, pp. 92, in-8°.

JOSEPH PONCET. « La politique financière et monétaire de la Pologne de 1924 à 1935 » (Centre d'Etudes Polonaises de Paris, mémoire n° 2). Paris 1936, pp. 60, in-8°.

Catalogue des manuscrits du Musée Adam Mickiewicz à Paris, par ADAM LEWAK. Cracovie 1931, pp. 244, in-8°.

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Polo-

naise de Paris, vol. I (manuscrits du XVIe siècle jusqu'à 1831) (sous presse).

T. KOSCIUSZKO, C. PULASKI. Catalogue des souvenirs du général Thaddée Kosciuszko et du général Casimir Pulaski dans la maison de Washington à l'Exposition Coloniale de Paris 1931. Paris 1931, pp. 26, in-12°.

FRÉDÉRIC CHOPIN. Catalogue de l'Exposition à la Bibliothèque Polonaise de Paris. Paris 1932, pp. 98, in-16.

« Sobieski, roi de Pologne, d'après les estampes de l'époque ». Catalogue de l'Exposition à la Bibliothèque Polonaise de Paris. Paris 1933, pp. 48 in-16.

« La Fayette et la Pologne, centenaire de la mort du général La Fayette célébré à la Bibliothèque Polonaise de Paris ». Paris 1934, pp. 48 in-8°.

« Deux siècles de gloire militaire, 1610-1814 ». Salle polonaise à l'Exposition au Musée des Arts décoratifs. Paris 1935, pp. 54, in-16.

Prince JOSEPH PONIATOWSKI. Catalogue iconographique à propos de l'Exposition à la Bibliothèque Polonaise de Paris (en préparation).

AUGUSTIN JAKUBISIAK. « Sur le fondement philosoque du communisme ». Conférence donnée à la Bibliothèque Polonaise de Paris. Paris 1932, pp. 32, in-8°.

PAUL CAZIN. « Le génie latin et l'esprit français en Pologne ». Conférence donnée à l'inauguration du Centre d'Etudes Polonaises de Paris. Paris 1935, pp. 24, in-8°.

PARIS. - S.G.I.É., 71, RUE DE RENNES. - 1936